



## Changement de nom de famille

Par **julien julien**, le **26/01/2020** à **18:09**

Bonjour,

J'ai donné à mes enfants (3 ans et 9 mois) un nom de famille composé (le mien (-) celui de ma compagne).

Je le regrette aujourd'hui et souhaiterais qu'ils n'aient que le nom de ma compagne pour mettre toutes les chances de leur côté dans la vie (il n'y a pas de lien de parenté mais c'est le nom d'une grande famille, type "Rotschild"), et parce que ça sonne mieux et plus court.

J'ai compris qu'on ne pouvait changer son nom (ou celui de ses enfants mineurs) qu'à condition de pouvoir justifier d'un préjudice porté par le nom.

Mon nom peut bien donner lieu à quelques petites moqueries ou détournements (comme d'autre), mais il est somme toute assez banal.

Je ne pense pas qu'une demande de ma part puisse aboutir.

J'aimerais savoir si je pouvais augmenter mes chances en passant par le conseil (ou l'intervention) d'un avocat, et si oui quel type d'avocat contacter.

Est ce qu'une telle demande a plus de chances d'aboutir si elle est gérée par un professionnel ?

Je vous remercie d'avance si un expert parmi vous pouvait m'éclairer, et je salue l'existence de ce forum.

Cordialement

Julien

Par **youris**, le **27/01/2020** à **08:49**

bonjour,

par principe, l'aide d'un professionnel du droit, comme un avocat, dans une procédure, est toujours utile mais pas gratuit.

vous pouvez toujours voir d'abord un avocat pour une simple consultation.

vous pouvez voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

salutations